



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
GILLY

Gilly, le 27 octobre 2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE GILLY DU 26 OCTOBRE 2021**

---

Sous la présidence de M. Jean-Michel Dufour, le Conseil communal de Gilly a :

1. **accepté le Préavis Municipal n° 2021-08**  
Autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ainsi que pour l'acceptation de legs et de donations durant la législature 2021-2026
2. **accepté le Préavis Municipal n° 2021-09**  
Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
3. **accepté le Préavis Municipal n° 2021-10**  
Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026
4. **accepté le Préavis Municipal n° 2021-11**  
Autorisation de placement : liste des établissements bancaires – Législature 2021-2026
5. **accepté le Préavis Municipal n° 2021-12**  
Compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
6. **accepté le Préavis Municipal n° 2021-13**  
Arrêté d'imposition pour l'année 2022 - taux d'imposition 64,5%

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal (point 6 : dès la publication dans la FAO par le Conseil d'Etat).

Le Président

Jean-Michel Dufour



La Secrétaire

Véréna Ganz